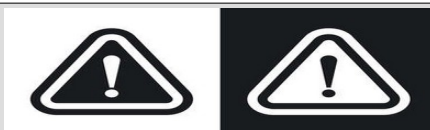


Étude de faisabilité sur la modernisation de la station de pompage d'eau potable de Mauves-sur-Loire et missions de maîtrise d'œuvre sur la fiabilisation de la station de pompage du Relais Loire ainsi que sur la construction du pompage de secours de Mauves-sur-Loire.

Procédure avec négociation / CANDIDATURE

Annexe à l'A.A.P.C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE



La présente consultation prend la forme d'une procédure avec négociation.

Il s'agit par définition, d'une procédure restreinte que scandent les deux étapes successives suivantes :

- une première étape consacrée à la réception et à l'analyse/sélection des candidatures ;
- une seconde centrée autour de la communication des DCE aux candidats retenus et à la réception des offres.

Or, il ne s'agit ici que de la première étape de la procédure

Aussi seule la production d'un dossier de candidature (dont la composition est exhaustivement décrite dans l'avis de publicité et dans le présent document) est exigée des soumissionnaires.

Il n'y a donc pas, à ce stade, de Dossier de consultation (DCE) à retirer.

A – Objet du marché

Réaliser une étude de faisabilité sur la modernisation de la station de pompage d'eau potable de Mauves-sur-Loire, accompagné de deux missions de maîtrise d'œuvre sur la fiabilisation de la station de pompage du Relais Loire ainsi que sur la construction du pompage de secours de Mauves-sur-Loire.

Cette consultation se divise donc en 3 volets indissociable et complémentaire :

- Volet A : Modernisation de l'exhaure de Mauves-sur-Loire :

Ce volet est l'élément centrale de cette consultation. Il a pour objectif de réalisation une étude de faisabilité globale sur l'exhaure de Mauves-sur-Loire, source principale de pompage, afin de pérenniser l'installation pour les 40 prochaines années. A la suite de cette étude, un nouveau marché sera réalisé pour la mission de maîtrise d'œuvre.

- Volet B : Fiabilisation du Relais Loire

En prévision des travaux de modernisation de l'exhaure de Mauves-sur-Loire, il est nécessaire de réaliser des travaux de fiabilisation de la station de pompage du Relais Loire afin d'assurer une continuité de service. Cette station, devra être en capacité d'alimenter, à elle seule, l'usine de production d'eau potable durant les futurs travaux sur l'exhaure de Mauves-sur-Loire.

- Volet C : Création d'une station de pompage de secours sur le site de Mauves-sur-Loire

En complément de ces deux précédent volets, et toujours dans une optique de continuité de service. Ce volet a pour objectif de concevoir une station de pompage de secours sur le site de Mauves-sur-Loire. Il s'agit donc ici d'une mission de maîtrise d'œuvre complète.

Lors des travaux de la station de Mauves-sur-Loire, seul la station du Relais Loire sera en capacité de fonctionner. De plus, la station de pompage de Mauves-sur-Loire ne peut pas être secouru, par le Relais Loire, 6 mois par an, à cause du phénomène de remontée du bouchon vaseux. En effet, La qualité de l'eau induite par ce bouchon vaseux, dépasse les critères d'admission de l'usine de production d'eau. Ce pompage de secours aura donc comme second objectif de secours, sur le long terme, la station principale de mauves en cas de panne sur l'installation.

L'étude conjointe de ces trois volets est nécessaire, ces stations de pompage constituant un ensemble fonctionnel commun assurant la continuité d'approvisionnement en eau de l'usine de production d'eau potable de Nantes.

B – Forme du groupement

L'acheteur impose que l'attributaire du marché soit constitué sous la forme d'un **groupement conjoint**.

Seules les candidatures présentées sous la forme d'un groupement comprenant au moins un architecte seront recevables. Celui-ci sera chargé de l'établissement des pièces nécessaires au dépôt de la demande de permis de construire et de démolir.

Conformément à la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et aux règles déontologiques applicables à la profession d'architecte, l'élaboration des documents nécessaires à l'obtention du permis de construire relève exclusivement de la profession d'architecte et ne peut ni être prise ni être donnée en sous-traitance.

En application de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, le **mandataire du groupement sera solidaire de chacun des autres membres** pour l'exécution du marché.

Toutefois, l'architecte ne pourra pas assurer les fonctions de mandataire solidaire du groupement. En conséquence, lorsque le mandataire est solidaire, il devra être un autre membre du groupement.

En application de l'article R. 2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter, pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

C - Critères de recevabilité des candidatures

Les critères de recevabilité des candidatures sont :

- L'aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Les capacité économique et financière
- Les capacités techniques et professionnelles

D - Critères de sélection des candidatures

Il n'y a pas de limitation du nombre de candidats. Toutes les candidatures recevables suivant les conditions de participation (décrites au III.1 de l'AAPC) seront admises en phase offre.

E - Éléments à fournir par les candidats à l'appui des candidatures

Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat

Formulaire DC1 (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Niveau spécifique minimal exigé : 1 600 000 €.
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations similaires effectuées au cours des cinq dernières années. Les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire, indiquant notamment le montant, la nature des travaux/études, la date et le destinataire public ou privé.
Indication des titres d'études et professionnels et expériences du personnel de l'opérateur économique afin de justifier des compétences nécessaires à l'exécution du présent marché Les compétences du groupement ciblées sont (liste non exhaustive) : ○ ingénierie en : hydraulique, hydromécanique, pompage, génie électrique, automatisme, supervision, génie civil, géotechnique, hydrotechnique, ... ○ ingénierie environnementale et en études réglementaires (Code de l'environnement / IOTA / séquence ERC / Natura 2000 / Code de l'Urbanisme / ...), ○ expertise juridique et stratégie en montage de marchés publics, ○ accompagnement en communication / concertation.
Certificat de qualifications
Fourniture des attestations professionnelles et certifications en lien avec l'activité.

F – Renseignements complémentaires

Le calendrier de la procédure est envisagé comme suit :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Date prévisionnelle d'envoi du DCE phase Offres : | 21/09/2026 |
| - Date prévisionnelle de remise des offres initiales : | 27/11/2026 |
| - Première phase d'analyse et demande de compléments le cas échéant : | décembre 2026 à février 2027 |
| - Phase de négociation : | mi-février 2027 à mi-mars 2027 |
| - Date prévisionnelle de remise des offres finales après négociations: | mi-mars 2027 |
| - Date prévisionnelle d'attribution : | mai 2027 |
| - Démarrage des prestations : | mai 2027 |

A noter que ce calendrier est prévisionnel. Il est susceptible d'évoluer en fonction du déroulement de la consultation.